

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

SECRETARIAT GENERAL
DU GOUVERNEMENT

REPUBLIQUE DU CONGO

Unité*Travail*Progrès

Décret n° 2004-313 du 08 Juillet 2004
portant nomination de la directrice générale de l'enseignement
secondaire.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,

Vu la Constitution ;

Vu le décret n°2003-119 du 7 juillet 2003 relatif aux attributions du ministre de l'enseignement primaire et secondaire, chargée de l'alphabétisation ;

Vu le décret n°82-595 du 18 juin 1982 tel que modifié par le décret n°92-011 du 20 février 1992 fixant les indemnités allouées aux titulaires de certains postes administratifs ;

Vu le décret n°2003-190 du 11 août 2003 portant attributions et organisation de la direction générale de l'enseignement secondaire ;

Vu le décret n°2003-187 du 11 août 2003 portant organisation du ministère de l'enseignement primaire et secondaire, chargé de l'alphabétisation ;

Vu le décret n°2002-341 du 18 août 2002 tel que rectifié par les décrets n°s 2002-364 du 18 novembre 2002 et 2003-94 du 7 juillet 2003 portant nomination des membres du Gouvernement ;

En Conseil des ministres,

DECRETE :

Article premier : Madame Clémence OSSEY est nommée directrice générale de l'enseignement secondaire.

Article 2 : Le présent décret, qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, et qui prend effet à compter de la date de prise de fonctions de madame **Clémence OSSEY**, sera enregistré, publié au Journal officiel et communiqué partout où besoin sera.

2004-313

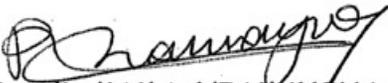
Fait à Brazzaville, le 08 Juillet 2004



Denis SASSOU N'GUESSO

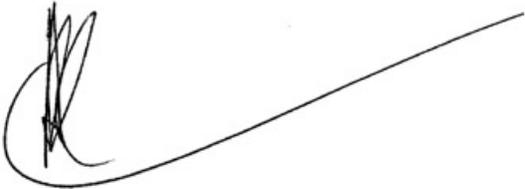
Par le Président de la République,

La ministre de l'enseignement
primaire et secondaire, chargée de
l'alphabétisation,



Rosalie KAMA-NIAMAYOUA. -

Le ministre de l'économie, des
finances et du budget,



Rigobert Roger ANDELY. -